



# Accueil du jeune enfant : la Caf vous aide à rebondir



Pour préserver l'offre existante et redynamiser la création de modes d'accueil, les Caf lancent un Plan rebond ambitieux de 300 millions d'euros supplémentaires sur 2 ans.

## #5

### RENFORCER LE SOUTIEN À L'ACCUEIL INDIVIDUEL

#### REDYNAMISER L'ACCUEIL INDIVIDUEL : VOTRE CAF SOUTIEN LES ASSISTANTS MATERNELS QUI SE REGROUPENT EN MAM

##### OBJECTIF

Favoriser l'exercice regroupé de la profession d'assistants maternels en Maisons d'assistants maternels (Mam)

##### QUAND

En 2021 et les années suivantes

##### CE QUI EST PROPOSÉ

> Un renforcement des dispositifs de soutien financier en direction des Mam grâce à un élargissement du bénéfice de l'aide au démarrage de 3000€

##### > Aide au démarrage des Mam (fonds nationaux)

Les Mam peuvent prétendre à l'aide au démarrage pour l'achat de matériel de puériculture :

- à l'ouverture de la structure, quel que soit le territoire d'implantation ;
- en cas d'augmentation du nombre de places de 10 % minimum.

Montant de référence : 3 000 €

##### > La Caf des Deux-Sèvres dispose également de fonds locaux d'aide à l'investissement

- Aide au démarrage des Maisons d'Assistants Maternels ayant obtenu le label qualité : 1 500€ / structure
- Aide à l'acquisition de matériel / mobilier : dans la limite de 5 000€



## POUR QUI

- > Les Mam créées en association
- > Les Mam qui souhaitent augmenter leur capacité d'accueil

## QUE FAIRE POUR EN BÉNÉFICIER

- > Contactez votre Caf
- > S'engager à signer la charte de qualité des Mam ;
- > S'engager à maintenir l'ouverture de la Mam pendant un minimum de 3 ans
- > Présenter un projet pédagogique et social répondant à la [Charte d'accueil du jeune enfant](#)



**Vous souhaitez en savoir plus sur ce dispositif ? Contactez votre Caf via l'adresse mail : [projets-conseils@caf79.caf.fr](mailto:projets-conseils@caf79.caf.fr)**